



## Conseil d'administration

323<sup>e</sup> session, Genève, 12-27 mars 2015

GB.323/POL/4

Section de l'élaboration des politiques  
*Segment du dialogue social*

**POL**

Date: 16 février 2015

Original: anglais

### QUATRIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

## Réunions sectorielles et techniques ayant eu lieu en 2014 et propositions concernant les activités sectorielles en 2016-17

#### Objet du document

Le Conseil d'administration est invité à prendre note des résultats de trois réunions ayant eu lieu au second semestre de 2014 et à adopter les propositions concernant les réunions sectorielles pour 2016-17, qui ont été élaborées dans le cadre d'un processus de consultation auquel ont pris part les mandants tripartites et certaines unités du BIT (voir le projet de décision au paragraphe 27).

**Objectif stratégique pertinent:** Renforcer le tripartisme et le dialogue social (résultat 13: Travail décent dans les secteurs économiques).

**Incidences sur le plan des politiques:** Les lignes directrices sur la sécurité et la santé au travail dans le secteur maritime feront partie intégrante des orientations de l'OIT concernant cette question.

**Incidences juridiques:** Aucune.

**Incidences financières:** Si le programme est adopté, les crédits correspondants devront être inscrits au programme et budget pour 2016-17.

**Suivi nécessaire:** Si le programme des réunions est adopté, le Bureau devra l'exécuter.

**Unité auteur:** Département des politiques sectorielles (SECTOR).

**Documents connexes:** GB.323/PFA/1.

## Introduction

1. La partie I du présent document donne un aperçu des résultats des réunions sectorielles qui ont eu lieu au second semestre de 2014.
2. La partie II présente une proposition de programme concernant les réunions sectorielles mondiales, les forums de dialogue mondiaux et les réunions d'experts ainsi que les travaux préparatoires relatifs à d'éventuelles réunions mondiales futures pour l'exercice biennal 2016-17. Le programme d'activités sectorielles proposé donne suite aux recommandations faites au Bureau par les organes consultatifs sectoriels <sup>1</sup>, qui se sont réunis du 6 au 10 octobre 2014.
3. Le présent document donne en outre un aperçu des différentes catégories d'activités sectorielles récurrentes qui doivent être menées en plus des réunions et forums sectoriels recommandés, conformément aux résultats stratégiques du projet de plan stratégique de transition pour 2016-17.

### I. Réunions sectorielles tenues au second semestre de 2014

#### A. Forum de dialogue mondial sur les salaires et le temps de travail dans les industries du textile, des vêtements, du cuir et de la chaussure (23-25 septembre 2014)

4. Conformément aux décisions prises par le Conseil d'administration à sa 317<sup>e</sup> session (mars 2013) <sup>2</sup> et à sa 319<sup>e</sup> session (octobre 2013) <sup>3</sup>, le Forum de dialogue mondial sur les salaires et le temps de travail dans les industries du textile, des vêtements, du cuir et de la chaussure s'est tenu au Bureau international du Travail à Genève, du 23 au 25 septembre 2014.
5. La présidente était M<sup>me</sup> Hoffmann (Allemagne). Le coordonnateur du groupe gouvernemental était M. Duan (Chine). La coordonnatrice du groupe des employeurs était M<sup>me</sup> D'Amico et la coordonnatrice du groupe des travailleurs, M<sup>me</sup> Kemperle.
6. Le forum a réuni 123 participants, dont 59 représentants et conseillers gouvernementaux de 36 Etats Membres, 38 participants travailleurs et dix participants employeurs, ainsi que

<sup>1</sup> Les organes consultatifs sectoriels ont été créés en 2007 pour faciliter les consultations avec les mandants afin que ceux-ci puissent plus facilement veiller à ce que leurs propositions et préoccupations soient prises en considération dans les propositions avancées par le Bureau au stade de l'établissement des priorités des activités sectorielles. Ils sont composés des coordonnateurs gouvernementaux régionaux, des coordonnateurs de l'Organisation internationale des employeurs (OIE) et de la Confédération syndicale internationale (CSI), ainsi que de représentants des fédérations syndicales mondiales compétentes et des partenaires sectoriels de l'OIE (voir document GB.298/12(Rev.), paragr. 40).

<sup>2</sup> Documents GB.317/POL/5 et GB.317/PV, paragr. 399.

<sup>3</sup> Documents GB.319/POL/4 et GB.319/PV, paragr. 429.

neuf observateurs d'organisations intergouvernementales (OIG) et d'organisations internationales non gouvernementales (OING).

7. Les participants ont examiné les moyens de traiter la question des salaires et du temps de travail dans les industries du textile, des vêtements, du cuir et de la chaussure, compte tenu de la situation des pays et des normes internationales du travail pertinentes, en vue d'adopter des points de consensus qui permettront d'élaborer des politiques appropriées à l'avenir.
8. Les points de consensus adoptés par le forum, ainsi que les recommandations formulées en vue d'une action future de l'OIT et de ses Membres, sont inclus dans le rapport final <sup>4</sup>.

**B. Réunion d'experts sur la sécurité et la santé  
au travail dans le secteur maritime  
(13-17 octobre 2014)**

9. Conformément aux décisions prises par le Conseil d'administration à sa 317<sup>e</sup> session (mars 2013) <sup>5</sup> et à sa 319<sup>e</sup> session (octobre 2013) <sup>6</sup>, la réunion d'experts chargée d'adopter des directives sur la sécurité et la santé au travail dans le secteur maritime s'est tenue au Bureau international du Travail à Genève, du 13 au 17 octobre 2014.
10. La présidente était M<sup>me</sup> Medina (Etats-Unis); la vice-présidente gouvernementale était M<sup>me</sup> Carlton (Royaume-Uni); le vice-président du groupe des armateurs était M. Springett; et les vice-présidents du groupe des gens de mer étaient M. Sande et M. Caron.
11. La réunion a rassemblé 102 participants, six experts gouvernementaux accompagnés de quatre conseillers, six experts armateurs accompagnés de deux conseillers et six experts gens de mer accompagnés de six conseillers. Soixante-trois experts observateurs de gouvernements intéressés et neuf observateurs d'OIG et d'organisations non gouvernementales (ONG) étaient également présents.
12. Les participants ont examiné et adopté des directives sur la sécurité et la santé au travail dans le secteur maritime. Ces *Directives pour la mise en œuvre des dispositions relatives à la sécurité et à la santé au travail de la convention du travail maritime, 2006* <sup>7</sup>, (MLC, 2006) visent à fournir aux Etats du pavillon des informations pratiques supplémentaires qu'ils devront refléter dans leur législation nationale et autres mesures d'application de la règle 4.3 et du code correspondant de la MLC, 2006, ainsi que d'autres dispositions pertinentes des règles 3.1 et 1.1 <sup>8</sup>.

<sup>4</sup> Document GDFTCLI/2014/9.

<sup>5</sup> Documents GB.317/POL/5 et GB.317/PV, paragr. 399.

<sup>6</sup> Documents GB.319/POL/4 et GB.319/PV, paragr. 429.

<sup>7</sup> Document MEMOSH/2014/6.

<sup>8</sup> Document MEMOSH/2014/8.

**C. Forum de dialogue mondial sur la capacité d'adaptation des entreprises face aux fluctuations de la demande et l'incidence du travail temporaire et autres formes d'emploi dans le secteur de l'électronique**  
(9-11 décembre 2014)

13. Conformément aux décisions prises par le Conseil d'administration à sa 317<sup>e</sup> session (mars 2013)<sup>9</sup> et à sa 320<sup>e</sup> session (mars 2014)<sup>10</sup>, le Forum de dialogue mondial sur la capacité d'adaptation des entreprises face aux fluctuations de la demande et l'incidence du travail temporaire et autres formes d'emploi dans le secteur de l'électronique s'est tenu au Bureau international du Travail à Genève, du 9 au 11 décembre 2014.
14. L'objectif de ce forum était l'évaluation, par les participants tripartites, des raisons qu'ont les entreprises d'opter pour le travail temporaire et autres formes d'emploi, ainsi que de l'impact de ces formes d'emploi sur l'entreprise et les travailleurs.
15. Le forum était présidé par M. Sun (Etats-Unis). Le coordonnateur du groupe gouvernemental était M. Jarzewski (Pologne). Les coordonnateurs du groupe des employeurs et du groupe des travailleurs étaient, respectivement, M. Grayson et M. Yagi.
16. Le forum a réuni 49 participants, dont 28 représentants et conseillers gouvernementaux de 18 Etats Membres, sept participants employeurs et dix participants travailleurs, ainsi que quatre observateurs d'OIG et d'OING.
17. Les points de consensus adoptés par le forum, ainsi que les recommandations en vue d'une action future de l'OIT et de ses Membres, sont inclus dans le rapport final<sup>11</sup>.

## II. Politiques sectorielles: Propositions pour 2016-17

### A. Approche sectorielle en matière de travail décent

#### *Obstacles à surmonter et chances à saisir*

18. L'approche sectorielle adoptée par l'OIT en matière de travail décent englobe l'ensemble de l'Agenda du travail décent, dont ses quatre piliers – emploi, droits au travail, protection sociale et dialogue social. Pour mener à bien les activités sectorielles, on favorise la collaboration dans l'ensemble du Bureau afin de mettre en évidence le caractère interdépendant, indissociable et complémentaire des quatre piliers définis dans la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, 2008 (Déclaration sur la justice sociale). L'OIT s'attache à promouvoir le travail décent dans des secteurs économiques et sociaux spécifiques<sup>12</sup>, en apportant un appui aux mandants

<sup>9</sup> Documents GB.317/POL/5 et GB.317/PV, paragr. 399.

<sup>10</sup> Documents GB.320/POL/5 et GB.320/PV, paragr. 465.

<sup>11</sup> Document GDFACE/2014/9.

<sup>12</sup> Le Bureau examine les besoins et les difficultés rencontrés dans 22 secteurs différents, répartis en huit groupes: i) agriculture, alimentation et foresterie; ii) éducation et recherche; iii) énergie et mines; iv) infrastructure, construction et industries connexes; v) secteur manufacturier; vi) services

tripartites pour permettre à ces derniers de répondre à leurs besoins et de surmonter les difficultés qu'ils rencontrent aux niveaux mondial, régional et national.

19. Ces dernières années, la mondialisation, les changements technologiques et l'évolution rapide de la production, l'organisation du travail et l'emploi dans les chaînes mondiales d'approvisionnement ont eu d'importantes répercussions sur le fonctionnement des secteurs et des branches d'activité. La reprise lente et inégale amorcée après la crise mondiale de l'emploi a éveillé un intérêt accru pour l'application de politiques et de stratégies sectorielles visant à promouvoir le travail décent et l'emploi productif. L'approche sectorielle en matière de travail décent favorise les nouvelles formes de dialogue social et les initiatives novatrices face à l'évolution rapide du monde du travail.

### ***Moyens d'action***

20. La promotion de l'approche sectorielle du travail décent repose sur les moyens d'action suivants:
- recherche de consensus entre les mandants tripartites en ce qui concerne les politiques et pratiques sectorielles dans le cadre de réunions et de forums tripartites mondiaux;
  - renforcement des capacités et développement institutionnel des mandants tripartites par la fourniture de conseils techniques, la formation et les activités de promotion, notamment en ce qui concerne la ratification et la mise en œuvre effective des conventions et recommandations sectorielles, que viennent compléter divers recueils de directives pratiques, principes directeurs et outils;
  - développement et diffusion des connaissances relatives aux tendances du travail et aux tendances sociales au niveau des secteurs et des branches d'activité;
  - développement et optimisation de la cohérence des politiques dans le cadre de partenariats stratégiques avec d'autres organismes des Nations Unies et organisations multilatérales.

## **B. Réunions sectorielles mondiales proposées pour 2016-17**

21. Le Bureau préconise le dialogue social entre représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs aux fins d'adoption de conclusions, de points de consensus ou de recueils de directives pratiques et principes directeurs concernant des questions fondamentales ou nouvelles dans des secteurs spécifiques.
22. Se fondant sur les recommandations des organes consultatifs sectoriels, le Bureau propose la tenue de réunions sectorielles mondiales et de forums de dialogue mondiaux en 2016 et 2017 pour les huit secteurs/branches d'activité suivants: agriculture et alimentation; exploitation minière; fabrication du matériel de transport; hôtellerie, tourisme et restauration; services de santé; secteur maritime (pêche); secteur maritime (ports). Il propose également la tenue d'une réunion intersectorielle sur le travail à distance dans les secteurs des services privés. En outre, une réunion de la Sous-commission sur les salaires des gens de mer de la Commission paritaire maritime sera convoquée aux fins de révision du montant minimum du salaire de base des matelots qualifiés.

---

du secteur privé; vii) fonction publique, services de distribution et santé; et viii) activités maritimes et transports.

23. Il est proposé de mener, en vue des prochaines réunions, des travaux préparatoires dans les secteurs suivants: éducation; production de métaux de base; médias, culture et arts graphiques; et fonction publique. La liste des réunions et forums sectoriels proposés figure à l'annexe I. En réponse à la demande formulée à la 322<sup>e</sup> session (octobre-novembre 2014) du Conseil d'administration, des informations sur les incidences budgétaires de la tenue des réunions sectorielles mondiales au sein des bureaux régionaux ont été incluses dans l'annexe II.

### C. Activités récurrentes et inscrites d'office au programme pour 2016-17

24. Outre le programme de réunions et de forums sectoriels proposé, des activités sectorielles récurrentes seront menées conformément au projet de plan stratégique de transition et au programme et budget pour 2016-17. Les activités seront axées sur la promotion de la ratification et de la mise en œuvre effective des conventions et recommandations sectorielles<sup>13</sup>, ainsi que des recueils de directives pratiques et principes directeurs sectoriels<sup>14</sup> et des matériels de formation<sup>15</sup>.
25. Les nouvelles tendances et les difficultés rencontrées dans des secteurs, des branches d'activité et des secteurs de service donnés du monde entier seront analysées. Les résultats de ces analyses devraient servir de base à l'élaboration des politiques et à la mise au point des programmes futurs dans les secteurs visés. Les activités sectorielles récurrentes porteront également sur la mise en œuvre des décisions et résolutions de la Conférence internationale du Travail et du Conseil d'administration, ainsi que des conclusions et des points de consensus adoptés par les réunions et forums sectoriels, et incluront des contributions de fond aux résultats stratégiques du projet de plan stratégique de transition, notamment en ce qui concerne la promotion du travail décent dans l'économie rurale.
26. Dans le cadre de ses activités sectorielles récurrentes, l'OIT assure notamment la promotion de la cohérence des politiques et renforce l'adhésion au principe du travail décent en instaurant des partenariats stratégiques au sein du système des Nations Unies, notamment avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation maritime internationale, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'ONU-Eau et d'autres organisations et institutions internationales, notamment la Banque mondiale et les banques de développement régionales, ainsi qu'avec le G20.

### Projet de décision

#### 27. Le Conseil d'administration:

- a) *prend note des rapports finaux des réunions visées dans la partie I;*
- b) *autorise le Directeur général à publier les Directives pour la mise en œuvre des dispositions relatives à la sécurité et à la santé au travail de la convention du travail maritime, 2006;*

<sup>13</sup> <http://www.ilo.org/sector/Resources/sectoral-standards/lang--fr/index.htm>

<sup>14</sup> <http://www.ilo.org/sector/Resources/codes-of-practice-and-guidelines/lang--fr/index.htm>

<sup>15</sup> <http://www.ilo.org/sector/Resources/training-materials/lang--fr/index.htm>

- c) *prie le Directeur général de garder présentes à l'esprit, lors de l'élaboration des propositions relatives aux activités futures, les recommandations formulées par les deux forums de dialogue mondiaux en vue d'une action future de l'OIT;*
  
- d) *approuve la proposition de programme pour 2016-17 concernant les réunions sectorielles mondiales, les forums de dialogue mondiaux et les réunions d'experts, ainsi que les travaux préparatoires en vue d'éventuelles réunions futures qui figure à l'annexe I du document GB.323/POL/4, sous réserve que la 104<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail (juin 2015) entérine l'allocation des crédits correspondants dans le programme et budget pour 2016-17.*

## Annexe I

### Recommandations des organes consultatifs sectoriels concernant des réunions sectorielles mondiales pour 2016-17<sup>1</sup> et des travaux préparatoires en vue d'éventuelles réunions futures

Secteurs	Propositions
<b>Agriculture, alimentation et foresterie</b>	
Agriculture et alimentation	Tenue d'une réunion d'experts en vue d'adopter un projet d'outil de promotion du travail décent pour des moyens de subsistance durables, axé sur les secteurs agroalimentaires. Cet outil renforcera la capacité des mandants de traiter les questions de travail décent à l'échelle nationale et servira de base à la contribution du BIT aux travaux de l'Equipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire, créée par le Secrétaire général de l'ONU, et à ceux d'autres organismes des Nations Unies travaillant dans les domaines de l'agriculture durable et de la sécurité alimentaire (décision antérieure du Conseil d'administration – document GB.317/POL/5, paragr. 18, tel qu'amendé).
<b>Education et recherche</b>	
Education	Réalisation d'une étude sur les conditions d'emploi, les droits professionnels et les mécanismes de dialogue social, y compris la négociation collective et la gestion collégiale, dans l'enseignement post-secondaire (formation et enseignement professionnels, enseignement supérieur et recherche). L'étude accordera une attention particulière à la situation des jeunes enseignants, du personnel universitaire, des chercheurs et du personnel de soutien à l'enseignement. Cette étude pourrait servir de base à des décisions concernant d'éventuelles activités futures, notamment des travaux préparatoires pour la tenue d'un forum de dialogue mondial sur les conditions d'emploi du personnel de l'enseignement post-secondaire.
<b>Energie et mines</b>	
Mines	Tenue d'une réunion d'experts en vue d'adopter un projet de version révisée du Recueil de directives pratiques du BIT sur la sécurité et la santé dans les mines à ciel ouvert (décision antérieure du Conseil d'administration – document GB.317/POL/5, paragr. 18, tel qu'amendé).
<b>Secteur manufacturier</b>	
Production de métaux de base	Elaboration d'une analyse d'ensemble de la question du dialogue social dans les entreprises multinationales du fer et de l'acier qui, sur la base d'études de cas, porterait principalement sur les problèmes rencontrés et les solutions trouvées en ce qui concerne le dialogue social transfrontalier et intra-entreprise. Cette analyse pourrait servir de travail préparatoire pour un prochain forum de dialogue mondial.

<sup>1</sup> Les organes consultatifs sectoriels ont convenu de dix réunions mondiales, dont huit ont été recommandées au Conseil d'administration, en vue de leur examen et adoption. Les deux réunions mondiales qui n'ont pas été proposées au Conseil d'administration sont le Forum de dialogue mondial sur le dialogue social, les relations professionnelles et les conditions de travail dans le secteur des services de sécurité privée et le Forum de dialogue mondial sur le travail décent dans la foresterie. A la suite de la décision, prise par le Conseil d'administration à sa 322<sup>e</sup> session (document GB.322/INS/5(Add.2), paragr. 1, tel qu'amendé), de tenir une réunion tripartite de trois jours en février 2015, le bureau du Conseil d'administration a décidé que la Réunion d'experts chargée d'adopter les Directives pour les agents chargés du contrôle par l'Etat du port en application de la convention (n° 188) sur le travail dans la pêche, 2007, qui devait se tenir à cette période, aurait lieu en septembre 2015. Par conséquent, la Réunion sectorielle tripartite sur la sécurité et la santé au travail et les compétences dans l'industrie du pétrole et du gaz opérant dans les zones climatiques polaires et subarctiques de l'hémisphère Nord a été reportée à l'année 2016.



Secteurs	Propositions
Fabrication de matériel de transport	Tenue d'une réunion d'experts en vue d'adopter un recueil de directives pratiques sur la sécurité et la santé dans le secteur de la construction et de la réparation navales (décision antérieure du Conseil d'administration – document GB.317/POL/5, paragr. 18, tel qu'amendé).
<b>Services du secteur privé</b>	
Hôtellerie, restauration et tourisme	Tenue d'une réunion d'experts en vue de l'adoption d'un projet de directives sur le travail décent et le tourisme socialement responsable.
Médias, culture et arts graphiques *	Collecte et analyse de données relatives à l'emploi, afin de mieux décrire et comprendre les difficultés concrètes que les gouvernements, les employeurs et les travailleurs rencontrent pour faire appliquer les normes internationales du travail, du fait de la nature des relations professionnelles dans le secteur. Cette étude pourrait servir de base à des décisions concernant d'éventuelles activités futures, notamment la tenue d'une réunion d'experts en vue de l'adoption d'un recueil de directives pratiques ou de principes directeurs.
Activités intersectorielles dans les secteurs des services	Tenue d'un forum de dialogue mondial sur les difficultés et les avantages du télétravail pour les travailleurs et les employeurs dans les secteurs des TIC et des services financiers.
<b>Fonction publique, services de distribution et santé</b>	
Services de santé	Tenue d'une réunion sectorielle tripartite consacrée aux services de santé en vue d'examiner les difficultés et les possibilités relatives au travail décent dans les services de santé, en accordant une attention particulière aux conditions d'emploi et de travail.
Fonction publique	Révision des Directives sur le dialogue social des services publics d'urgence dans un environnement en mutation (2003). La version révisée des directives serait présentée à une réunion d'experts qui se tiendrait ultérieurement.
<b>Activités maritimes and transports</b>	
Secteur maritime (transports maritimes) **	Mise à jour, en 2016, du montant minimum du salaire de base des matelots qualifiés par la Sous-commission sur les salaires des gens de mer de la Commission paritaire maritime.
Secteur maritime (pêche)	Tenue d'une réunion sectorielle tripartite sur les questions relatives aux pêcheurs migrants, dans le cadre du suivi de la résolution concernant la promotion du bien-être des pêcheurs, adoptée à la 96 <sup>e</sup> session (2007) de la Conférence internationale du Travail.
Activités maritimes (ports)	Tenue d'une réunion d'experts en vue d'adopter une version révisée du Recueil de directives pratiques du BIT sur la sécurité et la santé dans les ports (décision antérieure du Conseil d'administration – document GB.317/POL/5, paragr. 18, tel qu'amendé).

\* La 21<sup>e</sup> session ordinaire du Comité intergouvernemental de la Convention de Rome, chargée d'encourager les ratifications et de traiter les questions concernant la Convention internationale OIT/UNESCO/OMPI sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion (Convention de Rome, 1961) et le Traité de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles (OMPI, 2012), pourrait se tenir à Genève au cours de la période biennale 2016-17.

\*\* Un appui technique sera apporté à la prochaine session de la Commission tripartite spéciale de la convention du travail maritime, 2006.

## Annexe II

### Eventuelles incidences budgétaires liées à la tenue de réunions ou de forums sectoriels mondiaux hors du siège de l'OIT

1. Les réunions et forums sectoriels mondiaux prévus par le programme d'activités sectorielles se tiennent généralement au siège de l'OIT. Lors de la 322<sup>e</sup> session du Conseil d'administration (novembre 2014), il a été demandé au Bureau d'examiner les conséquences de la tenue de réunions et forums sectoriels mondiaux dans les différentes régions de l'OIT. La présente annexe contient des informations pertinentes faisant suite à cette demande.
2. Une analyse de la répartition géographique des participants aux réunions et forums sectoriels mondiaux de 2014 a été effectuée et a donné les résultats ci-dessous:

Région	Nombre de participants
Afrique	122
Amériques	81
Asie et Pacifique	89
Etats arabes	17
Europe et Asie centrale	181

3. En outre, 36 participants représentant différentes ONG et OING basées en Europe ont assisté à ces réunions, ainsi qu'un participant représentant une ONG dont le siège se trouve dans la région des Amériques. Compte tenu du nombre d'Etats Membres par région, ces résultats révèlent une répartition géographique relativement équilibrée des participants aux réunions et forums sectoriels mondiaux de 2014. Il est par conséquent peu probable de parvenir à réaliser des économies sur les frais de voyage.
4. La tenue de réunions hors de Genève pourrait permettre de faire des économies en ce qui concerne le versement d'indemnités journalières de subsistance, étant donné que le taux relatif à cette indemnité est plus élevé à Genève (395 dollars E.-U. au 15 janvier 2015) qu'à Addis-Abeba<sup>1</sup>, Bangkok<sup>2</sup>, Beyrouth<sup>3</sup> ou Lima<sup>4</sup>. Si l'on prend en considération la composition habituelle des réunions et forums sectoriels<sup>5</sup>, il serait possible de réaliser des économies en ce qui concerne l'indemnité journalière de subsistance versée à 24 participants aux réunions d'experts, 20 participants aux réunions sectorielles tripartites et 12 participants aux forums de dialogue mondiaux.
5. En 2014, la réunion sectorielle mondiale qui a accueilli le plus de participants est le Forum de dialogue mondial sur les défis à relever en matière de négociation collective dans la fonction publique (127 participants), suivie du Forum de dialogue mondial sur les salaires et le temps de travail dans les industries du textile, des vêtements, du cuir et de la

<sup>1</sup> 207 dollars E.-U.

<sup>2</sup> 219 dollars E.-U.

<sup>3</sup> 268 dollars E.-U.

<sup>4</sup> 227 dollars E.-U.

<sup>5</sup> Voir tableau présenté dans document GB.312/POL/5.

chaussure (122 participants). La plus petite réunion a compté 49 participants. Le nombre moyen de participants par réunion était de 98.

6. En règle générale, les bureaux régionaux de l'OIT ne disposent pas d'un nombre suffisant de salles de réunion (au moins trois pour accueillir les réunions des groupes), qui soient en outre suffisamment grandes et qui disposent des équipements techniques et des services d'interprétation nécessaires<sup>6</sup>. Il faudrait par conséquent trouver et louer des installations de conférence appropriées, notamment un espace de bureaux suffisant pour le secrétariat (y compris les experts, les procès-verbalistes, les rédacteurs, les traducteurs et le personnel administratif). La tenue d'un forum de dialogue mondial ou d'une réunion d'experts nécessite un effectif d'environ 20 et 25 personnes respectivement.
7. A ce jour, le Bureau n'a organisé qu'à une seule occasion une réunion sectorielle mondiale hors du siège de l'OIT; il s'agit de la réunion du Groupe de travail tripartite de haut niveau sur les normes du travail maritime, tenue à Nantes en 2004. Cette réunion avait largement bénéficié des généreuses contributions du ministère français des Transports, de la région des Pays de Loire, du département de la Loire-Atlantique et de la ville de Nantes. D'autres pays hôtes ont soutenu, par l'intermédiaire d'importantes contributions, l'organisation d'un certain nombre de réunions régionales de l'OIT.
8. Même si le Bureau pouvait compter sur des contributions du pays hôte, et notamment sur la mise à disposition d'installations et d'infrastructures de réunion, il devrait cependant s'acquitter d'autres frais concernant en particulier:
  - la ou les missions préliminaires visant à évaluer les besoins logistiques;
  - les missions sur le lieu de réunion d'environ dix membres du personnel pendant toute la durée de la réunion (plus une journée consacrée aux préparatifs);
  - les contrats des procès-verbalistes recrutés sur place et la formation qui leur est dispensée (ce travail est généralement effectué par le personnel du siège, souvent dans le cadre d'une formation en vue des commissions de la Conférence);
  - l'impression de documents et leur acheminement sur le lieu de la réunion par des entreprises extérieures.
9. En outre, certains membres du personnel des bureaux régionaux ou locaux devraient être chargés longtemps à l'avance de l'organisation de la réunion, afin d'aider les participants à obtenir les visas, de leur communiquer des informations pratiques et logistiques (concernant le voyage et le logement notamment) et de contribuer à la fourniture de services de secrétariat et d'administration pendant la réunion, y compris le versement des indemnités journalières de subsistance.
10. S'il devrait être possible de trouver, dans les régions de l'OIT, des traducteurs de langues espagnole et française qui disposent d'une connaissance suffisante des termes techniques de l'Organisation, les frais d'interprétation pourraient quant à eux augmenter par rapport à ceux des réunions tenues à Genève, étant donné que l'interprétation vers certaines langues (telles que l'allemand, l'arabe, le chinois et le russe) pourrait nécessiter le recrutement d'interprètes basés à Genève (auxquels il faudrait verser des indemnités de voyage et une indemnité journalière de subsistance).

<sup>6</sup> En 2014, des services d'interprétation ont été assurés dans six langues au maximum; dans cinq langues en moyenne au cours des réunions et forums sectoriels mondiaux (y compris pour les trois groupes à la fois lors des réunions des groupes).